

9^e Légion Bis.

GENDARMERIE NATIONALE.

Compagnie
de l'Indre.

Section
de La Châtre.

Brigade
d'Ardentes.

N° 217 du 30
mai 1942

Procès-verbal
de renseignements

sur la
mort accidentelle

du parachutiste
ROYERE,

(Jean, Pierre)

découvert à
Velles, (Indre)

2 Expédition
ARCHIVES DE L'INDRE

M27

CONFIRMÉ LE 10 JUIN 1942

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

Ce jourd'hui, trente mai mil neuf cent quarante-deux à onze heures,

Nous, soussignés, CHANOT, (Gaston),

PENOT, (Noël) et BRETTON, (Paul)

gendarmes à la résidence d'Ardentes, département de l'Indre, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, étant à notre caserne, avons été avisé téléphoniquement à huit heures par Monsieur DORE, adjoint au Maire de la Commune de Velles, qu'un parachutiste avait été découvert dans un champ de la ferme "Le Guignier" Commune de Velles, et était décédé.

Par téléphone, nous en avons rendu compte à notre Commandant de Section, ainsi qu'au Commandant de la D.A.T. relai de Transmission N° 909 à Châteauroux, (Indre).

Nous nous sommes rendus immédiatement sur les lieux utilisant le véhicule automobile de notre brigade.

A notre arrivée, le Maire, l'Adjoint et Garde champêtre de Velles assuraient la garde du cadavre.

Nous avons constaté dans un champ labouré à 100 mètres de la maison d'habitation de Monsieur BEURNIER qu'un homme était étendu sur le dos, les jambes et les bras allongés. Il ne donnait plus signe de vie. Le corps était encore chaud, malgré que la mort avait son œuvre depuis plusieurs heures. Tous les soins étaient inutiles pour le ramener à la vie. Il ne portait aucune coiffure, près de sa tête se trouvait un casque en caoutchouc dont les lanières étaient encore autour de son cou.

Nous avons constaté qu'il portait une plaie superficielle au menton et au front.

Le cadavre était attaché à un parachute qui se trouvait ouvert à proximité de lui, ainsi qu'un paquet rectangulaire de 0m,70 de long, sur 0m,50 de large et 0m,40 de hauteur. Il était vêtu d'une combinaison en toile forte de couleur vert foncé, d'une gabardine blanche, d'un complet gris clair, et chaussé de souliers bas couleur jaune.

Sur le cadavre, nous avons trouvé un porte-carte d'identité contenant :

1° une carte d'identité au nom de ROYERE, (Jean, Pierre, né le 27 mars 1915 à Paris (Seine) résidant 11 rue de la République à Montpellier, (Hérault) et exerçant la profession d'agent commercial en cette ville

un permis de conduire N° 1132266 :
une carte d'alimentation délivrée à Montpellier sous le N° 70942.

2° un porte-feuille en cuir jaune, contenant, six billets de mille francs, deux billets de cent francs, et six billets de cinquante francs.

Une carte (plan) de la région de Bouesse, Argenton-sur-Creuse et la Souterraine, ainsi que plusieurs photographies personnelles.

3° Dans les poches de la gabardine et du veston, nous avons trouvé les objets suivants :

une petite boîte à vivres :

un couteau à cran d'arrêt ; et un canif :

un boitier wonder en ordre de marche :

une paire de lunettes avec monture couleur rose :

un stylomine et un stylographe :

un béret basque couleur noir :

un brasselet montre :

un carnet de note avec enveloppe cuir :

un foulard et un mouchoir blanc portant les initiales R.J.P.

Dans la doublure côté droit du veston, se trouvait une enveloppe blanche contenant une instruction sur plan agathe.

deux boussoles format différent.

Après avoir examiné le corps, nous avons constaté qu'il portait plusieurs ecchymoses superficielles, notamment au côté gauche et sur le dos, (ecchymoses faites dans sa chute.)

Notre Commandant est arrivé sur les lieux ainsi que Monsieur le Commissaire Chargé de la Surveillance du Territoire.

En leur présence, nous avons ouvert le paquet qui contenait les objets suivants :

1° une musette contenant :

une trousse avec rasoir électrique complet ; et un deuxième rasoir mécanique se trouvant dans une trousse à bouton complète avec fil, boutons et aiguilles :

une glace ; un couteau à plusieurs lames ; un ciseau ; une pince à épiler ; un tube hémostatique, une tablette ; une paire de lunettes, une brosse à habits, deux peignes ; une trousse en caoutchouc contenant une brosse à dent ; deux tubes de pâte : une savonnette ; une cravate ;

deux tubes de pâte : une savonnette ; une cravate ;

te couleur grenat ; quatre mouchoirs blancs, quatre chemises blanches, deux caleçons blancs portant les initiales J.P.R. quatre paires de chaussettes, cinq cols blancs et une serviette de toilette :

2° une deuxième musette contenant un appareil émetteur récepteur complet.

Rapport de gendarmerie du 30 mai 1942

deux enveloppes contenant, une 160 billets de mille francs, l'autre 200 billets de mille francs.

Tous les objets ainsi que l'argent ont été remis à Monsieur le Commissaire Chargé de la Surveillance du Territoire à Châteauroux.

Le Docteur ALLIN de Bouesse mandé par Monsieur le Maire de Velles, est arrivé sur les lieux.

Au moment où le gendarme Breton déshabillait le cadavre, un sachet en caoutchouc contenant une importante liasse de billets de mille francs, a été découvert dissimulé sous la chemise à même le dos. Il a été remis aussitôt à Monsieur le Commissaire Chargé de la Surveillance du Territoire sans que l'inventaire en soit fait.

Le Docteur après avoir examiné minutieusement le cadavre, a constaté plusieurs ecchymoses superficielles du thorax, crêpitation osseuse et déformation par aplatissement de l'os du thorax gauche. Il nous a remis un certificat médical.

Par télégramme Monsieur le Maire de Velles a avisé la Mairie de Montpellier afin d'en prévenir la famille du décédé.

Nous nous sommes livré à une enquête et avons entendu:

1° Monsieur D O R E, (Gustave), âgé de 46 ans, Adjoint au Maire de Velles, demeurant au dit lieu qui nous a déclaré:

" Vers sept heures j'ai été prévenu par Monsieur Beurrier
" demeurant au " Guignier " Commune de Velles, (Indre)
" qu'un parachutiste était tombé près de sa maison
" d'habitation dans un champ de betteraves.
" Aussitôt, accompagné du garde champêtre et de Monsieur
" Beurrier, nous nous sommes rendus sur les lieux et
" avons constaté que ce parachutiste gisait couché sur
" le dos ne donnant plus signe de vie. Près de lui son
" parachute était étendu ouvert sur le sol, et quelques
" mètres un gros colie attaché au parachute.
" Ayant laissé le garde champêtre sur les lieux pour la
" garde du corps et du matériel, accompagné de Monsieur
" Beurrier je suis allé à la Poste de Velles téléphoner
" à la gendarmerie ainsi qu'au maire demeurant à Châteauroux
" afin de les prévenir de cet accident.
" Je n'ai entendu aucun bruit d'avion dans la nuit du
" 29 au 30 courant. Je ne puis vous donner aucun autre
" renseignement.
" La mairie de Velles, a prévenu télégraphiquement la
" Mairie de Montpellier afin de prévenir la famille du
" décédé, d'après les pièces d'identité trouvées sur le
" cadavre par la gendarmerie.
" Le corps sera déposé au cimetière de Velles en attendant
" une réponse de la famille ou l'inhumation.
Lecture faite persiste et signe.

2° Monsieur BEURRIER, (Onoré) âgé de 43 ans, cultivateur, demeurant au " Guignier " Commune de Velles, (Indre) qui nous a déclaré:

" Cette nuit vers zéro heure trente, j'ai entendu le
" ronflement d'un avion et en plusieurs reprises se
" nier tournait autour de mes bâtiments, et à un moment
" donné je n'ai plus rien entendu, je ne me suis même
" pas dérangé de mon lit.
" A mon réveil vers six heures trente, en ouvrant ma porte
" je j'ai aperçu dans mon champ situé au sud-est et à
" environ 30 mètres de ma maison d'habitation à l'autre
" extrémité de ce dernier, quelque chose qui m'a paru bizarre.
" Je me suis rendu sur les lieux et j'ai constaté
" que c'était un parachute déployé étendu sur le sol,
" et à côté de ce dernier un homme habillé d'une combinaison
" verte et jaune couché sur le dos, ses jambes
" repliées légèrement sous lui et ne donnant plus signe
" de vie. Aussitôt, je me suis rendu au bourg de Velles
" ou j'ai prévenu Monsieur DORE, adjoint au Maire de la
" Commune afin de faire le nécessaire.
Lecture faite persiste et signe.

La ferme de Monsieur Beurrier se trouve éloignée d'environ 500 mètres environ de toute autre habitation et à 1500 mètres environ au sud-est du bourg de Velles. Le champ dans lequel est tombé le parachutiste est labouré et d'une superficie d'un hectare environ. Il est situé à 30 mètres environ devant la façade de la maison d'habitation.

Le corps a été transporté par les soins de Monsieur le Maire, au cimetière de Velles en attendant l'inhumation.

Cinq expéditions, destinées, la première avec le certificat médical délivré par le Docteur Allin, à Monsieur le Procureur de l'Etat Français à Châteauroux, la deuxième par la voie hiérarchique à Monsieur le Préfet de l'Indre, la troisième à Monsieur le Commissaire Chargé de la Surveillance du Territoire à Châteauroux, la quatrième au Général Commandant la 9^e Division Militaire à Châteauroux, la cinquième aux archives.

Fait et clos à Ardentes, les jour, mois et an que d'autre part.

Rapport de gendarmerie du 30 mai 1942